

# UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION CULTURELLE ET CITOYENNE DES MAROCAINS DU MONDE

**Entretien avec DRISS EL YAZAMI**, président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), réalisé par Rachid Alaoui

**Hommes & Migrations** : Une des caractéristiques de l'émigration marocaine est son ancienneté. Dans certains pays européens comme la France, la Belgique ou les Pays-Bas, on trouve plusieurs générations de Marocains résidant à l'étranger, dont certaines sont bien enracinées dans leur pays d'immigration. Dans ce contexte, la question de la double appartenance ou de la double citoyenneté fait l'objet de débats, dans le mouvement associatif notamment. Quelle est l'approche du CCME sur cette question ?

**Driss El Yazami** : Dès l'élaboration en 2007 de l'avis du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) qui a servi de cadre théorique pour la création du CCME, la double appartenance a été prise en compte. Nous écrivions déjà que nous assistions à un double mouvement, paradoxal en apparence. D'une part, un enracinement inéluctable des populations expatriées que révèlent l'émergence des nouvelles générations, mais aussi les flux, importants, des naturalisations, le maintien en immigration des retraités isolés (les *chibanis*), etc. Et, d'autre part, la persistance, y compris chez les nouvelles générations, de liens affectifs très forts avec la terre

d'origine, que manifestent les transferts financiers, les retours en vacances, l'implication d'associations dans le développement local... Les quatre articles (16, 17, 18 et 163) que consacre la Constitution du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à l'émigration marocaine reflètent cette prise de conscience et cette complexité<sup>1</sup>. Il y a la reconnaissance explicite de la double citoyenneté, la consécration constitutionnelle du CCME, la garantie du droit de participation politique, l'intégration des Marocains du monde dans l'ensemble des institutions de bonne gouvernance et de démocratie participative. En prévoyant, sous réserve de réciprocité, le droit de vote des étrangers aux élections locales au Maroc, l'article 30 facilite en outre cette perspective pour les émigrés marocains dans certains pays de résidence. Je crois sincèrement que ce dispositif constitutionnel, l'un des plus étendus au monde, offre plusieurs modalités de participation civique et citoyenne, tout en respectant le libre arbitre des acteurs.

**H&M** : Depuis une décennie, le Maroc connaît une nouvelle forme d'émigration, celle de l'exode des cerveaux. Cette migration de compétences réduit-elle la disponibilité de cette main-d'œuvre

1. La Constitution marocaine est consultable à l'adresse : [sgg.gov.ma](http://sgg.gov.ma).

**qualifiée dont le Maroc a besoin pour mener à bien certains chantiers économiques ? Disposez-vous d'une évaluation quantitative et qualitative de ce phénomène ? Le CCME a fait une étude et publié récemment un livre sur les compétences marocaines de l'étranger, quelles conclusions tirez-vous de ce travail ?**

**D. E. Y. :** Le phénomène est beaucoup plus ancien, même s'il a probablement connu une accélération ces deux dernières décennies. En 2004 déjà, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estimait que 16 % des Marocains du monde avaient un niveau scolaire équivalent à Bac + 6 et les premières réunions de compétences marocaines internationales ont été organisées par le gouvernement dès 1993. C'est dire si cette préoccupation ne date pas d'aujourd'hui. L'étude que vous évoquez confirme d'abord que, dans un marché mondialisé et compétitif des savoirs et des savoir-faire, il y a une concurrence acharnée pour la captation des ressources humaines qualifiées, et le Maroc prend part à cette rivalité. Autrement dit, les Marocains participent à la circulation internationale des élites professionnelles hautement qualifiées et ce n'est pas en soi un phénomène totalement négatif, si le pays se dote, par ailleurs, d'une politique de mobilisation de ses compétences établies à l'étranger. Le Maroc possède à cet égard plusieurs atouts.

Il y a, d'abord, le développement du niveau socioculturel des Marocains du monde, qui se manifeste par l'augmentation du nombre d'étudiants, de cadres et de chercheurs hautement qualifiés à l'étranger. Il y a, ensuite, un fort sentiment d'attachement au pays au sein des compétences expatriées qui aspirent à contribuer au processus de réformes et aux grands projets de développement socio-économique en cours. Il y a, enfin, la multiplication d'actions de toutes sortes dans ce domaine, à l'initiative de l'État, des entreprises privées et du monde associatif. L'étude préconise la mise en œuvre d'une poli-

tique nationale de mobilisation des compétences, associant l'ensemble des acteurs publics et privés, régulièrement évaluée et mise à jour, et qui doit se donner comme objectif d'aboutir à terme à une dynamique positive des flux nets de mobilité des compétences pour le Maroc.

L'étude préconise la création d'une instance dédiée, appelée à suivre effectivement la mise en œuvre de cette politique et sa cohérence globale, tout en respectant l'autonomie des divers acteurs.

Enfin, cette nouvelle politique devrait obéir à cinq principes : une définition inclusive et large du concept de compétence marocaine à l'étranger ; une approche étendue de la notion de mobilité qui devrait intégrer toutes les formes de mobilité des compétences (séjours et expertises de courte durée, création d'entreprises transnationales, conventions entre universités et centres de recherche, projets développés dans le cadre de la coopération décentralisée, contribution des associations au développement local, etc.) ; le rôle central de l'État ; un partenariat public-privé et, enfin, une action systématique, globale et suivie en direction de la communauté.

**H&M :** La situation des Marocains à l'étranger diffère d'un pays d'accueil à un autre. La population marocaine qui réside dans le monde arabe, et particulièrement dans le golfe Persique, semble dans une situation problématique : les droits humains, économiques et sociaux paraissent moins respectés que dans les pays d'Europe ; les ressortissants marocains sont soumis à des contraintes particulières comme le système de la Kafala<sup>2</sup>, les discriminations à leur égard ont l'air multiples, etc. Quelle est l'analyse du CCME sur la situation des Marocains dans cette région du monde ?

**D. E. Y. :** Vous soulignez à juste titre la fragilité des droits des migrants dans les pays arabes, et pas seulement dans les pays du Golfe. Il y a, par exemple,

2. Procédure d'adoption spécifique au droit musulman.



deux conventions d'établissement avec la Tunisie et l'Algérie, signées dès le début des années 1960, qui ouvrent en théorie de belles perspectives. Mais elles ont été déçues jusqu'à présent dans les trois pays. Les nouvelles autorités tunisiennes et le Maroc ont annoncé récemment vouloir relancer cette dynamique. Je l'espère, comme nous appelons de nos vœux la réouverture des frontières terrestres avec l'Algérie, qui n'a que trop tardé. Dans les pays du Golfe, il ne saurait y avoir, quels que soient les efforts d'un seul pays, d'amélioration significative de la situation des seuls migrants. Mais je note deux évolutions : une prise de conscience de la part des gouvernements de ces pays de la nécessité de changer certaines lois, comme celles régissant la *Kafala*, et la ferme volonté du Maroc de réguler cette migration par la signature d'accords préalables

Il y a un fort sentiment d'attachement au pays au sein des compétences expatriées qui aspirent à contribuer au processus de réformes et aux grands projets de développement socio-économique en cours.

de main-d'œuvre. Il y a eu aussi ces dernières années quelques initiatives de la Ligue des États arabes, mais ces efforts restent trop limités et trop lents.

**H&M : Quels sont les axes prioritaires de la politique publique de**

**l'émigration au Maroc ? A-t-elle évolué depuis une décennie ? Quel est le rôle du CCME dans la mise en œuvre de cette politique d'émigration ? Parmi ses objectifs, quelle est la place d'un travail prospectif sur les diasporas marocaines et de l'évaluation de cette politique publique ?**

**D. E. Y. :** Le Maroc (pouvoirs publics et acteurs privés compris) a initié très tôt, en fait dès le milieu des années 1970, une politique active en direction de ses communautés expatriées. Ce n'est pas le lieu ici d'en faire un bilan circonstancié, mais on peut en dresser les principales inflexions. Le premier élément est que nous sommes passés, sur la moyenne durée, d'une politique d'encadrement strict (le temps des amicales) à une relation démocratique, qui refête le processus de consolidation

de libéralisation politique et on est passé du refus de toute intégration dans les sociétés de résidence à une prise en compte des processus d'enracinement, comme le montre explicitement la Constitution. Cette politique a permis d'accompagner l'immense poussée démographique de cette émigration, passée d'1 million et quelques au milieu des années 1990 à plus de 4 millions aujourd'hui, et de pérenniser la contribution de la diaspora au développement du pays (les transferts financiers et leurs effets sur la lutte contre la pauvreté, la contribution de la migration au secteur bancaire, les actions multiples dans le développement local, etc.). L'effort consenti doit être sérieusement réévalué dans quelques domaines, comme l'enseignement de l'arabe, le développement de l'investissement productif et la mobilisation des compétences. Il s'agit aussi de prendre plus sérieusement en compte certaines mutations fondamentales, comme la féminisation de l'émigration, ses mutations démographiques (rajeunissement et vieillissement notamment) et sa mondialisation. Le Maroc n'a plus affaire à une émigration polarisée sur quelques pays du Nord-Ouest européen (France, Allemagne, Belgique et Pays-Bas) ni, au sein de ces pays, sur quelques régions et quelques grandes métropoles. Sa population émigrée est aujourd'hui présente sur tous les continents, et dans chaque pays elle connaît un processus de dispersion territoriale qui lance de nombreux défis, ne serait-ce qu'en termes de prestations consulaires. Le Maroc doit apprendre, enfin, à gérer sur la durée une politique d'émigration et d'immigration. Les Marocains continuent de partir illégalement mais aussi, même si on en parle moins, légalement (loterie américaine, guichet ouvert de l'émigration vers le Canada...). De plus, le Maroc n'est plus seulement un pays de transit, mais aussi un pays d'installation définitive de migrants et de réfugiés. C'est la raison pour laquelle le CCME, le ministère chargé de l'Émigration et l'Institut royal des études stratégiques (IRES) ont engagé une vaste étude prospective, actuellement en cours de finalisation.

**H&M : Après bientôt six ans d'existence du CCME (il a été créé le 21 décembre 2007), quel bilan faites-vous du travail réalisé par l'institution que vous présidez ?**

**D. E. Y. :** Considérant l'ampleur démographique de l'émigration, sa diversité et les mutations radicales qu'elles a connues (mondialisation, féminisation, émergence des jeunes générations...), le CCME a pratiqué une politique d'approche des communautés secteur par secteur. Ce qui en fait aujourd'hui un véritable réseau de réseaux, avec des centaines de contacts noués avec les leaders de ces communautés à travers le monde. Grâce à ses initiatives, le CCME a accumulé un patrimoine de connaissance scientifique significatif de l'immigration marocaine (plus de 70 publications en arabe et en français), tout en renforçant les liens des communautés avec le Maroc. Il a aussi contribué, du moins nous le pensons, à changer de manière significative la perception de la diaspora sur la terre d'origine et celle de la société marocaine sur son émigration.

Sur la problématique, centrale à nos yeux, de l'identité, le CCME a privilégié une politique culturelle active, en soutenant la diffusion des cultures marocaines au sein de la communauté (soutien à de nombreux festivals organisés dans les pays de résidence) et en faisant connaître au Maroc la créativité culturelle des Marocains du monde : cinq expositions sur l'histoire de l'émigration, plusieurs expositions de plasticiens, deux festivals de créateurs de mode, le soutien à des cinéastes et à des musiciens, des stands remarquables au Salon du livre et de l'édition de Casablanca, l'édition de livres, de CD, etc. Ce choix a été inscrit dès le départ comme une priorité. Nous estimons, en effet, que les principales attentes exprimées par les communautés à l'égard de leur pays d'origine se concentrent dans le domaine culturel et cultuel. Pour les premières générations, déroutées par l'émergence de nouvelles générations qui, pour reprendre de mémoire l'expression du regretté Abdelmalek Sayad, leur échappent littéralement, il y a une sorte d'angoisse sur les modalités de transmission. D'où ces demandes récurrentes

d'enseignants de la langue d'origine, de lieux de culte, de cadres religieux, sollicités comme autant de recours pour accomplir ce que la cellule familiale n'a pu réaliser. Pour les nouvelles générations qui s'interrogent sur ce qu'elles sont, et que les sociétés de résidence – leur société première d'appartenance en fait – somment de se définir, les interrogations et les attentes sont au fond les mêmes. En contribuant à développer une offre culturelle pluraliste, notre éthique n'est pas d'assigner les communautés à une identité définitive et fermée, mais de permettre à chacun, dans sa singularité et sa liberté irréductibles, de faire son cheminement propre.

Dans ce cadre, les trois importants colloques organisés sur la problématique du culte (deux au Maroc et

le troisième à Strasbourg, au sein et avec le concours du Conseil de l'Europe) ont constitué une avancée considérable et, en tout en état de cause, une première sur un sujet marqué au sceau de la polémique. Avec près de trois cents contributeurs (chercheurs, responsables des réseaux religieux, fonctionnaires chargés du culte dans les gouvernements des pays de résidence, autorités marocaines), ces colloques ont permis, comme le montrent les actes publiés, ce qu'aucun autre pays du Sud n'a entrepris jusque-là : l'ouverture d'un espace de réflexion pluraliste sur les modalités de gestion démocratique de la diversité religieuse qui s'affirme en Europe. Une gestion qui tient compte des laïcités européennes, des mutations des communautés et du fait religieux lui-même. Je crois, enfin, que le troisième acquis essentiel concerne le domaine constitutionnel, avec les avancées rappelées ci-dessus.

*Le Maroc n'a plus affaire à une émigration polarisée sur quelques pays du Nord-Ouest européen (France, Allemagne, Belgique et Pays-Bas) ni, au sein de ces pays, sur quelques régions et quelques grandes métropoles. Sa population émigrée est aujourd'hui présente sur tous les continents, et dans chaque pays elle connaît un processus de dispersion territoriale qui lance de nombreux défis.*



**H&M : Le Maroc et l'Union européenne ont signé le 7 juin 2013 un accord sur la mobilité et la migration pour renforcer la coopération en matière de migrations et de développement. Quels sont les principaux axes de cet accord ? Quelles retombées en attendez-vous ?**

**D. E. Y. :** Cet accord se donne pour objectifs *"de gérer la circulation des personnes pour des séjours de courte durée, les migrations régulières et la migration pour des raisons de travail en tenant compte (...) de la situation du marché de l'emploi des signataires, de renforcer la coopération en matière de migrations et de développement, de lutter contre l'immigration irrégulière, les réseaux de trafic des*

*êtres humains et de promouvoir une politique efficace en matière de retour et de réadmission dans le respect des droits fondamentaux, de la législation applicable et de la dignité des personnes concer-*

**Nous estimons, en effet, que les principales attentes exprimées par les communautés à l'égard de leur pays d'origine se concentrent dans le domaine culturel et culturel.**

*nées (et) de respecter les instruments internationaux relatifs à la protection des réfugiés dûment ratifiés".* Il me semble qu'au-delà de ces annonces, il y a fondamentalement du côté européen la volonté de régler la question des réadmissions et, du côté marocain, le désir d'assouplir la procédure des visas et de prospecter les voies d'une émigration légale, ce que d'ailleurs certains pays européens sont prêts à envisager dans le cadre de leurs politiques respectives de migration choisie. Nous en sommes aujourd'hui à la toute première phase d'élaboration des propositions techniques concrètes. Mais le processus de négociations de cet accord n'avait pas anticipé, autant qu'il le faudrait de mon point de vue, les mutations en cours au Maroc même, qui a annoncé récemment l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'immigration sur son territoire. Cette annonce, intervenue il y a quelques semaines,

a incité les deux parties à reconsidérer leurs positions : le Maroc, qui a coopéré de manière efficiente, avec le concours financier de l'UE, à la politique de contrôle des frontières extérieures de l'Europe, demande aujourd'hui la contribution européenne à la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

**H&M : Quelle est la situation du mouvement associatif marocain dans les différents pays d'accueil ? Quelle est sa représentativité réelle des Marocains de l'étranger ? Quel rôle ces associations ont-elles dans le développement des projets portés par les migrants au Maroc ?**

**D. E. Y. :** Il n'y a pas à ma connaissance de cartographie exhaustive de ce mouvement au niveau international et encore moins d'étude sérieuse sur ce que vous appelez "la représentativité". On peut néanmoins avancer quelques remarques d'ordre empirique. Il y a d'évidence aujourd'hui un vaste mouvement associatif qui s'occupe du culte, probablement le plus étendu, le plus dynamique et le plus diversifié, et qui parvient, malgré de grands déficits en termes de cadres, à négocier au mieux avec les autorités centrales et locales des pays de résidence les processus d'enracinement légal de l'islam, en s'appropriant progressivement le cadre juridique qui régit la liberté religieuse. Ce mouvement fait face de mon point de vue à quelques grands défis, dont la formation des cadres et sa capacité à intervenir dans les divers débats publics sur l'islam.

On peut aussi noter, me semble-t-il, un réel dynamisme des associations spécialisées dans le développement local, focalisées sur un territoire (le village d'origine), une profession (les médecins par exemple) ou un thème (la mobilisation des compétences). Le CCME a soutenu une rencontre européenne de ces associations en septembre 2011, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Saïdia. Mais il semble que ce mouvement associatif,

qui a à son crédit de véritables performances, ait du mal à trouver des formes d'organisations fédératives, qui respectent sa diversité tout en mutualisant les expériences et les moyens<sup>3</sup>.

**H&M : Le Maroc est devenu un pays de transit, voire d'installation, pour des milliers de migrants d'Afrique subsaharienne qui défrayent de temps en temps la chronique, ce qui soulève la question du racisme et des pratiques discriminatoires institutionnelles et individuelles à l'encontre des migrants irréguliers au Maroc. Le CCME a-t-il une mission de veille sur cette situation ? Qu'est-ce qui peut être mis en place pour ces populations ?**

**D. E. Y. :** Le CCME a été une des premières institutions publiques marocaines à s'intéresser à la question des migrants et des demandeurs d'asile au Maroc en s'associant à un consortium international de recherche qui a mené un vaste projet d'étude sous le titre générique "*Beyond Irregularity*". Ce projet concernait le Maroc, le Nigeria et le Royaume-Uni. Huit rapports et "*briefings papers*" ainsi que deux manuels à destination de la société civile ont

été élaborés au terme de ce projet et deux grands séminaires se sont tenus à Bruxelles et à Rabat<sup>4</sup>. Le CNDH vient quant à lui de publier un rapport intitulé *Étrangers et droits de l'homme au Maroc. Pour une politique radicalement nouvelle*<sup>5</sup>, qui a eu un très grand écho international. Mais, plus important, Sa Majesté le Roi a exprimé son soutien aux recommandations du rapport et a présidé en personne une réunion de travail avec le chef de gouvernement et les ministres compétents pour leur mise en œuvre.

À la lumière de la Constitution et du droit international des droits de l'homme, le rapport préconise une politique rigoureuse d'égalité des droits entre nationaux et étrangers, une politique d'asile, la régularisation de certaines catégories de migrants en situation irrégulière, une politique d'insertion et la lutte contre le trafic des êtres humains. Dans un monde marqué par la montée en puissance des migrations Sud-Sud, c'est une position pionnière et je crois pouvoir dire que ce rapport porte l'empreinte profonde du parcours migratoire des membres du CCME et de l'expérience cumulée de cette institution. ■

3. Rencontre internationale des ONG issues des migrations marocaines : les migrants, acteurs et partenaires du développement, [http://www.savdev.org/documents/text\\_actu\\_lien122.pdf](http://www.savdev.org/documents/text_actu_lien122.pdf). 4. Ces publications sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ippr.org/research-projet/44/7143/beyond-irregularity-towards-a-sustainable-approach-to-dealing-with-irregular-migration-from-sub-saharan-africa-to-europe> 5. [www.cndh.org.ma](http://www.cndh.org.ma)